



## **AVIS PUBLIC D'ENTRÉE EN VIGUEUR**

**AVIS PUBLIC** vous est donné que le conseil municipal de la Municipalité du Village de Val-David a, lors de sa séance extraordinaire tenue le 20 janvier 2018, adopté le règlement suivant:

### **RÈGLEMENT NUMÉRO 722 INTITULÉ « RÈGLEMENT ÉTABLISSANT LA TAXATION, LA TARIFICATION ET LES COMPENSATIONS POUR L'ANNÉE 2018**

AVIS vous est également donné que ce règlement est déposé à la mairie, au bureau des affaires juridiques, où toute personne intéressée peut en prendre connaissance aux heures régulières du bureau.

**DONNÉ À VAL-DAVID**, ce 15<sup>e</sup> jour du mois de mars 2018.

(SIGNÉ) Marie-Pier Pharand

Marie-Pier Pharand, avocate  
Greffière

Directrice des affaires juridiques  
et secrétaire-trésorière adjointe